

Commission Formation Permanente 2016



**CFP Capgemini
UES**

La CFP en quelques mots

La formation à Capgemini comprend trois axes principaux:

- le plan de formation personnalisé établi par votre manager de carrière et vous,
- les formations liées à la réalisation des missions qui vous sont confiées,
- les formations dépendantes de la Commission Formation Permanente (CFP),
- le Compte Personnel de Formation (CPF).

La CFP est une commission composée de représentants de la Direction et de représentants du Comité d'Etablissement. Elle se réunit au moins une fois par mois pour examiner les demandes des salariés.

La CFP soumet au Comité d'Etablissement les orientations de son offre de formation pour l'année. Elle élabore le catalogue annuel des stages qu'elle propose. Elle gère le budget, les sessions, assure le suivi des stages et traite les demandes.

La CFP peut vous accorder une formation par an, dans la limite de son budget. Pour en bénéficier, vous devez avoir 6 mois d'ancienneté dans le groupe à la date du dépôt de votre demande.

La CFP peut également prendre en charge les frais d'inscription et/ou accorder une franchise de temps pour les salariés s'inscrivant à une formation diplômante (CNAM ou assimilé).

Le budget global de chaque CFP est égal à 0,90 % de la masse salariale de l'établissement.

Les 7 règles d'or de la CFP

- 1 L'inscription à une formation proposée par la CFP est à l'unique initiative du salarié.
- 2 Toute inscription est ferme et définitive.
- 3 **Annulation** : si le salarié est dans l'impossibilité de participer, il doit prévenir au plus tôt par écrit la cellule de gestion de la CFP afin de laisser éventuellement la place à un autre salarié inscrit en liste d'attente. La CFP se réserve le droit d'annuler une session de formation, s'il n'y a pas suffisamment de participants ou si l'organisme formateur ne peut assurer la formation pour un cas de force majeure.
- 4 Toute inscription à une formation individuelle (hors catalogue) doit être effectuée auprès d'un organisme agréé.

Le coût de la formation peut être pris en charge par la CFP dans la limite d'un plafond fixé (voir règles de fonctionnement) si une formation semblable n'est pas proposée au catalogue.

- 5 Toute demande pour une formation individuelle (diplômante ; hors catalogue) déjà commencée n'est pas prise en compte.
- 6 Un éventuel report du responsable hiérarchique doit être justifié par une raison professionnelle. Une formation ne peut être reportée qu'une seule fois et impérativement dans l'année en cours.
- 7 La CFP est une commission paritaire qui gère une partie du budget formation. A vous de ne pas le gaspiller.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire sur le site Internet de votre CFP : <https://cfp.fr.capgemini.com/>

Pour vous connecter sur le site de la CFP vous avez besoin de votre mot de passe SSO.

A partir de l'extérieur vous avez besoin de votre calculatrice Safeword.

Les coordonnées de vos interlocuteurs figurent dans les règles de fonctionnement qui se trouvent sur le site de la CFP.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à les contacter en précisant l'intitulé du stage.